



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5845^e séance

Lundi 25 février 2008, à 10 h 20
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|--------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Arias | (Panama) |
| <i>Membres :</i> | Afrique du Sud | M. Kumalo |
| | Belgique | M. Verbeke |
| | Burkina Faso | M. Kafando |
| | Chine | M. Liu Zhenmin |
| | Costa Rica | M. Urbina |
| | Croatie | M. Skračić |
| | États-Unis d'Amérique | M. DeLaurentis |
| | Fédération de Russie | M. Dolgov |
| | France | M. Lacroix |
| | Indonésie | M. Natalegawa |
| | Italie | M. Mantovani |
| | Jamahiriya arabe libyenne | M. Ettlhi |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M ^{me} Johansen |
| | Viet Nam | M. Bui The Giang |

Ordre du jour

Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Holmes à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à qui je donne à présent la parole.

M. Holmes (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de la possibilité qui m'est donnée de faire un exposé au Conseil sur la visite que j'ai effectuée au Kenya du 8 au 10 février. Je prie le Conseil de m'excuser de l'avoir fait attendre, mais je crois qu'il y a eu une petite confusion quant à l'heure de la séance.

Je me suis rendu au Kenya en réaction à la vague de violence qui a suivi les élections et qui a eu des effets dévastateurs sur un grand nombre de citoyens ordinaires du Kenya, et à la demande du Secrétaire général. Mon premier objectif était de réaffirmer le soutien concret de l'ONU au peuple kényan en cette période extrêmement difficile. Dans ce contexte, j'ai indiqué clairement que l'ONU soutenait de tout son poids le processus de médiation conduit par l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan. J'avais pour autres objectifs d'évaluer la situation humanitaire sur le

terrain, en particulier en me rendant dans certaines des zones les plus touchées par les violences; de réaffirmer clairement à toutes les parties concernées notre détermination à venir en aide de manière totalement impartiale à toutes les personnes dans le besoin; et de m'assurer que la communauté humanitaire était parfaitement préparée face aux difficultés qui se poseront dans les mois à venir.

Les violences, qui ont entraîné la mort d'environ un millier de personnes, ont aussi poussé au moins 300 000 personnes, et probablement beaucoup plus encore, à fuir leurs maisons. Plus de 270 000 Kényans issus de six des huit provinces du pays sont disséminés aujourd'hui encore dans quelque 200 camps et sites dans la vallée du Rift, à Nyanza, ainsi que dans les provinces de l'ouest, du littoral et du centre. On estime à 500 000 le nombre des personnes qui continuent d'avoir besoin d'une aide d'urgence, sous forme d'abri, d'eau, de nourriture ou de soins médicaux. Quelque 12 000 Kényans réfugiés en Ouganda sont également pris en charge.

Je crois que, jusqu'à présent, l'essentiel des besoins humanitaires de base dans ces camps et dans ces sites de réfugiés a été correctement satisfait. La Croix-Rouge kényanne a pris la tête des secours, avec le concours des services gouvernementaux pertinents, et a joué un rôle déterminant dans ce succès. La stratégie adoptée dès les premières heures par les organismes humanitaires de l'ONU et les organisations non gouvernementales partenaires, qui ont répondu rapidement et efficacement à cette crise nouvelle et inattendue, a été d'appuyer et de compléter les capacités nationales de secours, dans un pays qui ne manque pas de ressources et où la société civile est vigoureuse.

Il a fallu surmonter de nombreux défis. Lors des premières semaines marquées par le chaos, les Kényans déplacés ont bougé dans le pays de manière rapide et imprévisible, fuyant la violence et les menaces de violence, mais également poussés par la peur et les rumeurs. Lorsque je me suis rendu dans des camps situés près de Nairobi, j'ai pu constater qu'un site qui comptait près de 5 000 réfugiés la veille, était pratiquement vide lorsque je suis arrivé sur place. Les réfugiés retournaient en fait vers leurs régions tribales qu'ils considéraient plus sûres. C'est en tout cas ainsi qu'ont opéré certains groupes de réfugiés. Ces mouvements ont fortement compliqué les processus d'identification et la possibilité de venir en aide aux

personnes touchées, y compris les communautés d'accueil, et constitueront un formidable défi pour la communauté humanitaire dans les semaines à venir.

Concrètement, nous avons recensé trois grandes catégories de personnes déplacées. La première catégorie est constituée de fermiers et de petits propriétaires vivant dans la vallée du Rift, qui ont dû fuir leurs terres et se sont réfugiés dans des camps, des églises et des commissariats de police. La deuxième catégorie se compose de travailleurs migrants venus de l'ouest du Kenya qui ont été chassés de leurs maisons par des actes de représailles. Un grand nombre d'entre eux sont retournés, du moins temporairement, sur la terre de leurs ancêtres dans les provinces occidentales. La troisième catégorie rassemble les personnes vivant dans les bidonvilles des environs de Nairobi qui ont dû fuir leurs maisons et leurs boutiques durant les violences, et qui sont aujourd'hui réfugiés dans des camps autour de Nairobi, sans savoir véritablement comment ou où recommencer leur vie.

Pour ce qui est de la première catégorie, la province de la vallée du Rift totalise plus des trois quarts de l'ensemble des personnes déplacées à l'intérieur du Kenya, et a été l'une des zones les plus touchées par la violence. J'ai visité cinq sites à Nakuru et à Molo et j'ai été impressionné par les efforts de coopération déployés par les communautés elles-mêmes, par le Gouvernement, par la Croix-Rouge kényanne, par les organismes des Nations Unies et par les organisations non gouvernementales afin de répondre aux besoins immédiats de ces personnes.

Toutefois, il est clair qu'il faut encore déployer beaucoup d'efforts pour consolider les sites, construire de nouveaux camps, accroître la sécurité et donner à chacun un peu de vie privée, notamment pour les femmes, les enfants et les groupes vulnérables, et améliorer la qualité de notre aide. Il est clairement ressorti des échanges que j'ai pu avoir dans ces camps que dans leur vaste majorité, les personnes sont parties dans un mouvement de panique, n'emportant rien avec elles, et qu'elles sont peu disposées à retourner rapidement dans leurs foyers en raison des violences qu'elles ont vécues et de la crainte qui persiste. Dans de nombreux cas, leurs maisons et leurs récoltes ont été détruites. Ces personnes n'ont pas considéré qu'elles pouvaient retourner sur les terres de leurs tribus d'origine et beaucoup disent vouloir être réinstallées ailleurs, bien que cela pose d'importants problèmes tant sur le principe que sur le plan pratique.

Tous ces groupes de déplacés ont pour points communs d'avoir d'urgence besoin de protection et de sécurité, notamment les femmes et les enfants, puisque certaines informations inquiétantes indiquent que des violences se poursuivraient dans les camps et aux alentours, et de devoir faire face aux graves conséquences psychologiques du traumatisme qu'ils ont subi. Des récits atroces de meurtres, de viols et de personnes brûlées vives m'ont été rapportés. Les motivations ethniques de la plupart de ces actes sont malheureusement évidentes. Un sentiment d'appartenance ethnique accru et la crainte se sont rapidement répandus dans une grande partie de la société kényanne, alimentant la polarisation. Les effets des divisions ethniques sur les services publics de base, par exemple, ont été dramatiques dans certaines régions, car les fonctionnaires ont sans préavis quitté leur emploi ou ont cessé de se rendre au travail en raison des craintes qu'ils éprouvaient. Dans l'ensemble, il est évident que cette vague de déplacements ne va pas se résorber rapidement même si un accord politique intervient dans les jours à venir.

Tout ceci pose un formidable défi aux hommes politiques, à la société kényanne et à la communauté humanitaire. Les questions relatives au possible retour et à la réinstallation des personnes déplacées sont particulièrement délicates. Elles font l'objet de pressions contradictoires et des pressions également subies par la communauté humanitaire. Il est naturel de vouloir qu'autant de personnes que possible retournent dans leur foyer le plus rapidement possible mais, dans la plupart des cas, il reste beaucoup à faire en termes de rétablissement de la confiance et de garanties de sécurité avant que cela ne soit possible. Il est indispensable dans ces conditions de respecter strictement les principes d'impartialité et de libre consentement et de consulter largement et directement les personnes déplacées quant à leur avenir. Nous renforçons nos directives sur ces points et nous travaillons avec le Gouvernement et l'opposition sur la voie à suivre.

J'ai insisté sur ces points lors des réunions que j'ai eues avec le Gouvernement et avec l'opposition. Le Ministre des affaires étrangères et le Ministre d'État chargé des programmes spéciaux s'en sont tous deux dits conscients et ils ont remercié l'ONU et la communauté humanitaire internationale de leur soutien. Le Secrétaire général du Mouvement démocratique orange et son équipe chargée des questions humanitaires ont fait de même, tout en

soulignant que nous devons accorder autant d'attention aux personnes qui n'étaient pas des propriétaires terriens, et qui par conséquent fuyaient vers leur région d'origine, qu'aux personnes susceptibles de rester un certain temps dans les camps.

Parallèlement, l'on ne saurait sous-estimer la profondeur et la complexité des causes sous-jacentes de la violence, ni la difficulté de s'attaquer à ces problèmes de longue date. Il faudra du temps et de la volonté politique de la part de toutes les parties pour espérer pouvoir vraiment réussir et avoir de bonnes chances de prévenir de nouvelles flambées de violence à l'avenir.

La forte croissance démographique et la raréfaction des terres fertiles rendent impératif de venir à bout du mécontentement causé depuis plusieurs décennies par les questions foncières, la pauvreté et les profondes inégalités économiques. Il faudra à l'avenir empêcher toute manipulation des questions foncières et tribales à des fins politiques. Il ne fait aucun doute que cela suppose une réforme constitutionnelle et électorale qui rende le Gouvernement plus équitablement représentatif des différents intérêts. Par ailleurs, il est impératif que les responsables de la violence, des violations massives des droits de l'homme et des multiples cas de non-protection des civils répondent de leurs actes. Je pense que l'ONU peut et doit jouer un rôle crucial dans la plupart de ces domaines, notamment en mettant en œuvre des programmes fondés sur les initiatives locales et destinés à améliorer les moyens de subsistance, à lutter contre le chômage des jeunes et à réconcilier les communautés.

Durant mon séjour à Nairobi, j'ai rencontré les donateurs pour leur rappeler que seulement 60 % environ des 42 millions de dollars demandés au titre du Plan international d'action humanitaire d'urgence avaient jusqu'ici été fournis, avec notamment la contribution de 7 millions de dollars du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Ce faible taux de réponse est préoccupant pour la plupart des organismes, compte tenu du risque que la crise ne se prolonge. Nous réexaminerons le Plan dans les semaines à venir et j'espère que les donateurs y contribueront avec générosité au fur et à mesure que la stratégie qui le sous-tend prendra forme.

Les implications régionales de la crise sont considérables du fait que le Kenya est depuis fort longtemps le principal centre de transport de l'Afrique de l'Est. Plus de 80 % des importations ougandaises de

2007 ont transité par Mombasa, de même que la quasi-totalité des exportations rwandaises. Le Burundi, l'est de la République démocratique du Congo, plusieurs régions du nord de la Tanzanie et le sud du Soudan dépendent fortement des installations portuaires. Autrement dit, une grande partie des opérations de secours et d'aide humanitaire qui sont menées dans la région dépendent de Mombasa et risquent d'être gravement pénalisées par la violence et les perturbations.

À cela s'ajoutent certains effets indirects. Par exemple, les prix du carburant en Ouganda, dans l'est de la République démocratique du Congo et au Burundi ont accusé une hausse de près de 50 % au cours des six dernières semaines. Dans ces circonstances, les organismes d'aide doivent élaborer des plans de secours et trouver d'autres itinéraires, qui passent, par exemple, par Dar es-Salaam. Cela dit, un Kenya en paix reste de loin la solution privilégiée. Par conséquent, l'enjeu est considérable.

Pour résumer, mon analyse est qu'il faudra répondre à d'immenses besoins humanitaires pendant de nombreux mois encore. Nous parlons d'un an au moins, même dans l'hypothèse où les questions les plus pressantes trouvent rapidement une solution politique digne de ce nom. Nous allons continuer de renforcer notre présence et nos activités aux côtés de la Croix-Rouge kényanne sur la base d'une analyse stratégique des besoins, d'un plan d'action bien précis et d'un plan d'urgence, pour le cas où la situation dégénérerait. Comme je l'ai dit, l'ONU devra également revoir ses programmes de développement afin de les adapter aux profonds problèmes sous-jacents qui viennent de resurgir.

Par ailleurs, faute d'un règlement rapide de la crise politique, il est hautement probable que l'on assiste à un regain de violence, à de nouveaux déplacements et à une polarisation accrue de la société. Les conséquences humanitaires pourraient être de loin supérieures à ce que l'on a vu jusqu'ici. C'est pourquoi la responsabilité des politiques de tout bord est immense et la communauté internationale, y compris ce conseil, doit continuer d'apporter un appui vigoureux, pour aider à résoudre les questions politiques de court terme et les problèmes de long terme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Holmes de son exposé et des informations détaillées qu'il nous a fournies.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.